

Advents  
5 rue Geoffroy-Marie  
75009 Paris

H.E. António Guterres  
Secrétaire général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

Paris, le 11/12/2018

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Advents soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de réintégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Nous souhaitons également participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Advents fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes.

Nous regrettons de n'avoir pu fournir cette COP sur les deux dernières années, d'autant que nous n'avons cessé d'améliorer et de développer les pratiques RSE de notre structure. Notre organisation a connu plusieurs changements importants sur cette période (déménagement d'une de nos antennes, transformation de notre image de marque, ...), ce qui nous a empêché de rendre nos livrables à temps. Je vous prie de croire et d'accepter nos plus sincères excuses pour ces manquements, qui ne traduisent aucunement notre rapport au Global Compact et aux principes qu'il diffuse.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

  
Johan Benlisi  
Président